



Florence
Lasserre
DÉPUTÉE DE LA 5^{ÈME}
CIRCONSCRIPTION
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Membre de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
Conseillère municipale d'Anglet
Coprésidente d'Avenir-Transports

Madame Caroline SEMAILLE
Directrice Générale
Santé Publique France

geraldine.thomas@santepubliquefrance.fr

Réf : FL-c-AD2024-057

À Anglet, le 17 avril 2024

Madame la Directrice Générale,

J'ai été sollicité par les Associations Riveraines de l'Embouchure de l'Adour (AREA) regroupant plusieurs associations de riverains de l'embouchure de l'Adour.

Ces associations sont sensibles au développement économique tant touristique qu'industriel et de la pêche, mais elles aspirent également au strict respect des règles administratives, sanitaires et environnementales.

Mon soutien à leur démarche s'inscrit pleinement dans un but constructif pour la santé et la qualité de la vie des riverains mais également des 480 employés travaillant sur la zone portuaire.

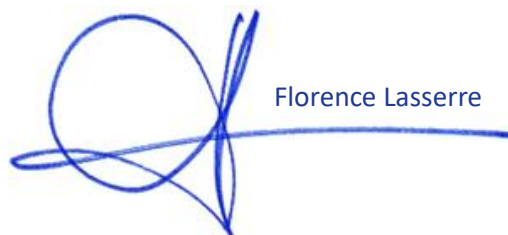
Dans ce cadre et à la suite d'une étude des zones des pollutions industrielles réalisée entre 2012 et 2019 par différents intervenants dont Bertin Technologies, Antea Group, Atmo Na et Inéris en collaboration avec l'ARS, une pollution des sols et une qualité de l'air polluée à certains endroits ont été démontrées avec la présence de certains polluants identifiés tels que le plomb.

Lors d'une séance plénière du SPPPI, les résultats présentés ont permis une meilleure appréciation des niveaux de contamination. Cette synthèse a permis l'élaboration d'un bilan assez précis de l'état écologique de l'estuaire en relation avec la pression anthropique qui s'y exerce.

Aussi face à ces différents polluants identifiés et mesurés et afin de pouvoir apprécier les conséquences de ces pollutions industrielles, AREA a demandé une étude épidémiologique avec une cartographie des pathologies sur la zone industrialo-portuaire. Demande qui a été faite auprès de l'ARS auprès de Monsieur BERTRAND, ingénieur Etudes Sanitaires, ARS NA DD64 qui les a informé que cela n'était pas de leur ressort mais celui de Santé Publique France.

Aussi je vous remercie de l'attention que vos services porteront à cette demande afin de leur permettre d'évaluer précisément la relation entre les niveaux de pollution constatés et les pathologies identifiées. Cela permettra d'estimer les risques sanitaires sur la zone et de conforter tous les travaux déjà menés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes respectueuses salutations.



Florence Lasserre

Copie à :

- Monsieur Benoît Elleboode, Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

ars-dd33-direction@ars.sante.fr